

Nous, INFENES réunis le 8/10/2026 à Tarbes, syndiqués et non syndiqués, demandons l'abandon du dispositif de questionnaire VSS

En effet, la libération de la parole demande une relation de confiance avec un personnel qualifié à l'écoute et disponible dans l'établissement.

Les moyens humains actuels sont insuffisants pour mener les actions de prévention qui devraient déjà être mises en place : « 3 séances d'EVAR /S par an et par niveau ». Celles ci permettraient déjà de libérer la parole dès le plus jeune âge et permettraient de développer et de renforcer leurs compétences psycho sociales.

Le questionnaire fait peser une charge psychologique sur l'enfant et l'adolescent qui devient responsable de la révélation des abus. Aussi il n'est donc pas un outil adapté, anxiogène et voire même contre-productif.

Les différents signalements que nous allons devoir rédiger nous interrogent sur la prise en charge qu'ils vont recevoir par des services ASE et des parquets déjà exsangues. Nous craignons un impact délétère sur nos élèves.

Ce dispositif représente des risques pour les élèves mais aussi sur les personnels, notamment les INFENES, qui vont se retrouver avec une charge de travail impossible à effectuer. Il nous est indiqué que cette mission serait prioritaire, mais que faire des autres priorités et urgences que nous traitons déjà au quotidien ?

L'employeur a obligation légale de prendre absolument toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Cela inclut pleinement la prévention des risques psychosociaux tels que : le stress au travail, l'épuisement professionnel psychologique et physique, les troubles psychiques et traumatiques liés aux révélations, la charge mentale liée à la pression et à l'injonction de tout ce qu'implique cette passation (en amont et en aval), la lourde responsabilité professionnelle qu'elle engendre et la surcharge de travail au quotidien.

Nous sommes déjà forcés de prioriser nos missions dans l'urgence (crise suicidaire, refus scolaire anxieux, élèves à besoins particuliers, élèves bénéficiant d'un PAI, santé mentale, urgences quotidiennes...) sans mentionner toutes les urgences spécifiques à chaque établissement (filières professionnelles, double site, premier degré, etc.)

En moyenne, chaque professionnel devra assurer les séances d'EVAR/S pour 23 classes avec une possibilité de 69 signalements. Avec les moyens actuels ce n'est pas applicable.

Nous refusons aussi d'être considérées comme interchangeable avec les 3 autres corps santé-psycho-social (Médecin, ASS, Psyen) nous avons chacun nos expertises et missions spécifiques.

Nous notons que dans notre département 65, un seul poste de médecin est pourvu pour 6 budgétés.

C'est parce que la protection des 3 élèves par classes victimes de VSS est pour nous essentiel et urgent que nous demandons l'abandon pur et simple du dispositif de questionnaire et la création massive de postes dans tous les corps santé-psycho-social. Pour les INFENES, nous revendiquons 1 INFENES par EPLE et par tranche de 500 élèves, limite minimale pour assurer nos missions.